



Yann Mongaburu,

Président du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

## « La transition énergétique avec un temps d'avance »

**Le SMTC est partenaire des Deuxièmes Assises nationales des plans de mobilité, le 23 septembre. Où en sommes-nous dans le développement des plans de déplacements d'entreprise (PDE) ?**

« Avec 270 PDE, nous sommes un des territoires les mieux pourvus. Pour la rentrée, nous avons fait le choix de passer à une nouvelle étape avec des "PDE 2.0", car la loi sur la transition énergétique prévoit leur transformation en plan de mobilité au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Depuis l'an dernier, nous avons pris l'initiative avec une dizaine d'entreprises de réaliser cette transition avec un temps d'avance. »

**Concrètement, qu'est-ce qui va changer avec ces nouveaux plans de mobilité ?**

« Par rapport aux PDE actuels, c'est une approche beaucoup plus partenariale entre les entreprises et l'autorité organisatrice de mobilité, qui est le SMTC. Les entreprises, que nous accompagnons pour deux ou trois ans, pourront bientôt choisir leurs mobilités et leurs objectifs grâce à des boîtes à outils que nous élaborons pour elles. Elles pourront par exemple choisir de progresser sur le nombre d'abonnés aux transports en commun, sur le nombre d'utilisateurs du vélo ou sur un usage plus raisonné de la voiture. Chaque mode de transport peut être une partie de la solution. Le SMTC poursuit par ailleurs la réalisation de nombreux équipements avec par exemple l'extension de la ligne A du tramway ou, cet automne, l'ouverture d'un parking à vélos de 1 800 places à la gare et d'un centre de distribution urbaine, proposant des livraisons en centre-ville avec des véhicules respectueux de l'environnement. »

**Quel est l'intérêt des plans de déplacements inter-établissements (PDIE) ?**

« Ce qui est spécifique aux PDIE, c'est d'avoir une logique de site où les entreprises réfléchissent ensemble aux avantages en termes de mobilité et d'être un interlocuteur unique pour le SMTC. On nous interpelle sur la desserte du site en transports en commun, sur la qualité du cheminement cyclable ou piéton, sur la façon de rationaliser le stationnement... Parmi les boîtes à outils des "PDE 2.0" que nous lançons, nous mettons en avant cette logique de site et non plus d'entreprise seulement. Chaque société pourra donc faire le pari du vélo, des transports en commun, de la voiture en partage, mais aussi choisir la solution du PDIE, qui offre un gain pour les salariés, pour la collectivité qui travaille avec un interlocuteur unique et, pour les entreprises, qui mutualisent leurs moyens. Suite au succès du PDIE de la Presqu'Île/Giant, nous voyons aujourd'hui émerger d'autres velléités de création de PDIE, notamment dans le quartier Bouchayer-Viallet et sur Inovallée Meylan. »

